Le Chili saigné de ses travailleurs

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1974)**

Heft 282

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1026591

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le Chili saigné de ses travailleurs

Les déclarations de la junte chilienne appellent une contre-information dont nous signalions récemment (voir DP 281) qu'elle commençait à prendre forme. Ainsi des indications sont actuellement publiées sur la réalité économique après quelques mois de « gestion » des colonels de Santiago.

Le Comité de Rome, dans son organe « Chile Democratico », a publié en avril un tableau donnant le détail des licenciements dans les secteurs publics et privés depuis le coup d'Etat. Le total de 634 100 personnes se compose de 502 959 ouvriers, 106 587 employés et fonctionnaires, et de 24 554 professionnels et techniciens. A ce chiffre devraient s'ajouter 150 000 personnes en chômage avant le coup d'Etat, pour donner un total de 784 000.

Les chiffres donnés par le Comité de Rome comprennent probablement certains comptes doubles entre secteurs et institutions, et les données relatives au secteur privé ne sauraient être que des estimations. Il n'en reste pas moins que l'armée des sans-travail, au Chili, atteint des proportions alarmantes et qu'elle représente entre le 15 et le 25 % de la force de travail du pays.

Une des commissions d'enquête les plus sérieuses ayant opréré au Chili estimait que 160 000 personnes avaient été renvoyées de leur travail pour des motifs « politiques » depuis le coup d'Etat, ce dernier chiffre faisant abstraction des licenciements notifiés en raison de la récession des conditions économiques générales, et estimait le taux de chômage global à 20 %. Elle informait d'autre part que l'allocation de chômage avait été fixée au 75 % de la moyenne des revenus pour l'année écoulée. Les employeurs, tenant leurs anciens employés à la merci d'une dénonciation politique, conservent toute liberté de ne pas remplir cette obligation. Ainsi cette compensation que le niveau de l'inflation a rendue dérisoire semble loin d'être payée de manière générale.

Les bureaux d'embauche ouverts traditionnellement par les fermiers argentins dans le sud du Chili ont été pris d'assaut cette année, particulièrement dans les provinces de Llanquihue et d'Osorno. 9200 Chiliens devaient répondre à une offre de 700 emplois pour la cueillette des pommes en Argentine.

L'Agence France Presse informait le 15 avril que 70 000 Chiliens étaient passés en Argentine depuis le coup d'Etat. Les ambassades d'Australie et du Canada furent assaillies par les techniciens et les « professionnels » candidats à l'émigration.

La Junte commence à s'inquiéter en voyant l'exode des cadres et cadres moyens qui se produit dans tous les secteurs et en constatant que ceux qui avaient quitté le pays en 1970 ne semblent pas décidés à prendre le chemin du retour.

Licenciés dans le secteur privé:

	Totaux	*Ouvriers*	*Employés*	*Techniciens*
Industrie	190 090	170 480	16 760	2 850
Commerce	46 060	35 940	8 890	1 230
Transports et communications	15 760	10 470	4 130	1 160
Services	26 550	18 650	5 880	2 020
Mines	32 070	26 420	4 670	980
Agriculture	62 290	56 950	3 780	1 560
Construction et logement	128 670	110 570	15 840	2 260
Totaux	501 490	429 480	59 950	12 060

La réforme pénitentiaire: à gagner sur l'opinion publique

Les établissements pénitentiaires occupent, cet été, le devant de la scène. La crise des prisons n'est pas nouvelle; ce qui l'est, en revanche, c'est l'ampleur de la secousse.

Mais rien n'y fera: notre justice est une justice de prison, et le restera. L'encellulement, l'élimination, l'intimidation, sont les mamelles du système carcéral, aujourd'hui, et pour longtemps encore, faute d'un jour nouveau porté sur les condamnés, et qui seul pourrait entraîner une modification profonde de l'état d'esprit de l'immense majorité.

Que l'on ne s'y trompe donc pas ! L'indignation populaire qui suit certains « accidents de parcours », telle la mort d'un jeune détenu, ou même des événements d'une ampleur rare comme la révolte des prisonniers en France, cette indignation n'a qu'un temps; le sentiment général subsiste, et même se renforce, qui voit dans la privation de liberté la seule réponse à donner à ceux qui ne se plient pas à la règle commune.

Aujourd'hui, après avoir soulevé le problème (DP 275, notamment) des conditions d'existence des détenus, nous tentons, sans ambition de résoudre ce grave problème, d'engager le dialogue en tendant d'abord un miroir à notre société: pourquoi des prisons telles qu'elles existent ? (Réd.)

Avant tout, ne pas se faire d'illusions: que le sort des prisonniers se trouve considérablement adouci à la suite de leurs revendications, alors l'on entendra monter de partout une seule et même clameur: « Comment, il suffit d'être incompris, irrécupérable, violent, criminel, déséquilibré, et on vous comprendra, on vous récupérera, on adoucira votre sort, on vous trouvera des circonstances atténuantes, on passera une main fraîche sur votre

front brûlant ! Et les gens bien dans tout ça ? » (« Charlie-Hebdo », No 194).
Il n'est pas question de revenir ici sur les circonstances tragiques de la mort d'un jeune évadé dans le canton de Vaud. Il est certain que les protestations, auxquelles nous pourrions nous associer en partie, soulevées par les circonstances de ce drame sont terriblement ambiguës, et ne sauraient fonder une quelconque volonté de mise en question du régime pénitentiaire, ni même une réflexion sur l'appareil répressif. Car tout un chacun admet en son for intérieur que la menace d'une telle violence existe, souhaite qu'elle fonctionne en somme comme une arme de dissuasion entre les mains de la société, et qu'elle favorise en définitive un cloisonnement étanche entre une minorité de réprouvés et la masse des citoyens en règle avec la loi.

Nécessité d'une campagne d'explication

D'où une certaine versatilité de l'opinion qui hésite entre son confort et une sensibilité réelle à l'injustice, versatilité qui conditionne toute volonté de réforme pénitentiaire; celle-ci ne saurait donc se fonder que sur une campagne d'explication à long terme des avantages réels d'une justice de tolérance et de solution, par opposition à une justice de répression.
La compréhension de toute forme d'organisation, de l'institution pénitentiaire également, passe par la définition des objectifs qu'elle poursuit (et là nous empruntons principalement les points de repères de Peter Aebersold dans une récente étude consacrée à la finalité de l'exécution des peines). Ainsi la prison, ceci dit en vrac, et sans volonté d'établir des priorités, est axée sur les buts suivants: intimidation, expiation, protection de la société, recherche d'un fonctionnement interne amortissant les conflits et les heurts entre les différentes catégories qui composent le corps social, maintien de l'ordre et de la sécurité, et enfin, pour sauvegarder le principe de l'article 37 du Code pénal, socialisation des détenus en vue de leur retour à la vie libre.
Il est évident que tous les objectifs énumérés ci-dessus ne cohabitent pas aisément, et qu'ils sont même parfois franchement contradictoires. Ainsi est-il difficile de concilier l'encellulement, qui tend à infantiliser le détenu et à lui faire perdre jusqu'au souvenir de l'esprit d'initiative, avec la « socialisation » de ces ex-délinquants, qui devrait précisément susciter le sens des responsabilités. Ces contradictions s'estompent vite cependant, car une échelle hiérarchique des valeurs pénitentiaires est imposée sans conditions « derrière les barreaux ». Cette échelle des valeurs permet de fixer des priorités absolues dont voici les lignes de force:

La socialisation: trop cher !

1. D'une manière générale, les réalisations les plus faciles ont la préférence sur celles qui nécessitent des dépenses plus élevées. Dans cette perspective, l'effort de socialisation des détenus, qui est de loin l'entreprise la plus délicate et la plus coûteuse en dépenses de fonctionnement, est nécessairement sacrifiée, ou passe après d'autres objectifs plus directement accessibles.

Le bon vieux temps

2. Parmi les critères, l'ancienneté d'un objecuif peut jouer un rôle. Dans une structure bureaucratique et hiérarchique comme celle du système carcéral, la tendance à s'en tenir à la tradition, aux « méthodes du bon vieux temps » est quasi ritualisée. Là encore, la relative nouveauté du principe de socialisation est un handicap pratiquement infranchissable.

Une stricte hiérarchie

3. Dans une prison, des catégories de personnes bien déterminées sont chargées d'objectifs intermédiaires précis: le gardien surveille et accompagne le détenu au travail, le contremaître veille à la rentabilité du travail pénitentiaire, tandis que le « team » d'éducateurs, d'instituteurs ou d'ecclésiastiques est, lui chargé de la socialisation. On doit noter que le pouvoir de décision n'est pas entre les mains de ceux qui veillent à la socialisation, d'où leur situation dépendante, voire leur relégation au second plan de l'organisation...
Il n'est donc pas exagéré de parler, comme le fait R. Badinter dans un récent article du « Monde » (voir ci-après), d'une « pesanteur répressive » de l'exécution des peines qui fait obstacle à toute modification de l'échelle des valeurs pénitentiaires.
Dès qu'un conflit surgit entre le bénéfice éventuel d'un processus de socialisation et ses risques envisagés sous l'angle de la sécurité, l'arbitrage a toutes les chances de privilégier la sécurité.
En définitive, l'axe de lutte contre cette « pesanteur répressive », la cible à préciser en quelque sorte, n'est pas d'abord l'institution pénitentiaire elle-même, mais ce préjugé tenace et ancré dans l'opinion publique qui postule que « la place du criminel est en prison ».
Tant que l'opinion n'aura pas cédé sur ce principe, tant que le citoyen au-dessus de tout soupçon n'aura pas cessé de vouer automatiquement l'autre, le délinquant, le déséquilibré, l'irrécupérable, au ghetto de sa cellule, la réforme pénitentiaire restera une illusion.

● **AU VERSO, LIRE L'ANNEXE : « UNE JUSTICE DE PRISON ».**

Romandie vaudoise

Plusieurs quotidiens alémaniques ont diffusé le 1er août un supplément consacré à la Suisse romande. A part cinq articles consacrés aux cantons et au Jura, tous les textes étaient dus à la plume de Vaudois ou d'auteurs domiciliés dans le canton de Vaud. Comme il se doit, aucun texte n'émanait d'un journaliste ou d'un magistrat de gauche.